

## Communiqué de presse



### Contact presse

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de  
la Communication

[culturecommunication.gouv.fr](http://culturecommunication.gouv.fr)

[facebook.com/ministere.culture.communication](https://facebook.com/ministere.culture.communication)

[twitter.com/MinistereCC](https://twitter.com/MinistereCC)

## Evaluation de la politique de développement des ressources propres des organismes culturels de l'Etat

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, une évaluation relative à la politique de développement des ressources propres des organismes culturels de l'Etat a été confiée en août 2014 à l'Inspection générale des finances et à l'Inspection générale des affaires culturelles, par la ministre de la culture et de la communication, le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, et par le secrétaire d'État chargé du budget.

Les travaux menés ont permis de faire un état des lieux de l'évolution globale des ressources propres entre 2004 et 2013 de 36 organismes relevant des différents secteurs culturels et d'analyser des leviers de développement de ressources complémentaires compatibles avec les missions de service public de ces établissements.

Le rapport met en évidence l'accroissement d'ores et déjà important sur les dernières années des ressources propres mobilisées par les établissements, qui leur a permis de soutenir significativement le développement de l'offre culturelle dans une période de contrainte budgétaire.

Il confirme aussi la prédominance de la billetterie dans les ressources propres des organismes culturels de l'Etat et formule, compte-tenu de cet enjeu principal, plusieurs propositions en matière de politiques tarifaires. Une étude statistique réalisée dans le cadre de la mission a permis de mieux comprendre les préférences des Français face à plusieurs offres de visite de musée, exposition ou monument, ainsi que leur propension d'achat pour chacune de ces offres, en fonction de plusieurs critères (notoriété, localisation, prix, services proposés, ...).

Fleur Pellerin considère que ces propositions doivent être analysées au cas par cas, en fonction des caractéristiques de chaque établissement, et au regard de l'objectif premier de l'accessibilité des lieux culturels au plus grand nombre, qu'il s'agisse des visiteurs étrangers ou nationaux.

L'approche en coût complets menée par la mission a aussi permis d'analyser la contribution de chaque type d'activité à l'équilibre financier des établissements. A ce titre, Fleur Pellerin tient à souligner l'apport essentiel des relations nouées entre les établissements culturels et leurs mécènes, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans la durée. Elle note que certaines activités annexes, générant des recettes mais identifiées comme déficitaires (boutiques, lieux de programmation spécifiques) doivent pouvoir trouver leur légitimité dans une articulation forte avec le cœur des missions de service public de ces établissements.

En terme d'axes de travail prioritaires, la ministre souhaite que s'engage une réflexion commune entre opérateurs sur la valorisation de leurs marques, sur leur promotion comme vecteurs essentiels de l'offre touristique Française et sur les opportunités liées aux nouveaux outils numériques pour enrichir l'offre de visite (applications, aides à la visite), améliorer l'accessibilité des visiteurs éloignés (billetterie en ligne) et mieux connaître leurs visiteurs (données numériques).

Paris, le 25 juin 2015